

Le Monde en un Regard

Représenté par Pratap Lall GÉRANT, a conclu avec le client ci-dessous nommé :

Mlle / Mme / Nom :

Prénoms :

Adresse :

REF : RETRAITE BIEN ETRE À MAROC

DU 29 MARS AU 5 AVRIL 2025

- **PRIX DES PRESTATIONS par personne :**

❖ **PRESTATIONS COMPRISES DANS LE PRIX DU FORFAIT (chambre en double/ individuel)**

❖ **Sur la base 6 à 10 participants : Orly : Prix par personne : 1800€**

❖ **Le prix ci-dessus comprend :**

1. *Hébergements selon les hôtels indiqués ou similaire.
2. *Pension : Petit déj, et diner selon le programme.
Hébergements catégorie moyenne.
6 nuits à Nid Aigle +1 Riad à Marrakech
1. Tous les Transferts à Aéroport et vice versa effectuer avec le groupe.
2. Tous les repas : petit déjeuner et dîner
3. Transport pendant toute la durée de votre visite en voiture ou taxi location.
4. Chauffeur dédié expérimenté et de bonne qualité.
5. Fuel et carburant, taxes et péages, parkings.
6. Tous les frais d'excursions dans les parcs nationaux, les cultures et les monuments historiques
7. Prestations d'un guide francophone locale.
8. Prestations de Katherine – accompagnateur et prof de soin Bien Être
9. Assurance responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile et assurance véhicule complémentaire
10. Vol régulier avec Transavia : Orly- Agadir- Marrakech -Orly bagage 15kg seulement.
11. Assurance groupe rapatriement et épidémique inclus
12. Pourboire, bagagiste et guide et chauffeur inclus.
Frais de dossier@30€

❖ **Non Inclus :**

❖ **Le visa à faire en France avant le départ.**

Toutes les dépenses de nature personnelle comme, a lessive, les boissons, les appels téléphoniques, etc.

1. Toutes les dépenses causées par des facteurs indépendants de notre volonté tels que l'annulation de vol, les barrages routiers, le dysfonctionnement du véhicule, etc

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté le programme déjà approuvé contenant le descriptif détaillé du séjour.

S'il devait y avoir des augmentations importantes des cours du change, des tarifs et des taxes en Inde ou des changements de prix lié au fuel, aux taxes aériennes, ou autres taxes actuellement non prévues, nous pourrions vous le signaler et vous demander un supplément conformément à ce qui est prévu dans les Conditions Générales de vente.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir nos prix.

Note : le nouveau règlement des compagnies aériennes indiennes pour les vols intérieurs limite le poids des bagages en soute à 15 kg par passager. Tout dépassement de ce poids entraîne un supplément bagages que vous devrez payer en roupies sur place (règlement non applicable en cas de prise de vol interne dans le cadre d'un long courrier international).

Nos billets d'avions sont achetés à des tarifs négociés avec des conditions rigides et toute modification entrainera des frais supplémentaires et il est non remboursable en cas d'annulation.

Nous consulter, Selon les conditions de la compagnie aérienne. Il y aura des frais d'agence sur chaque service modifier.

Dans le cas, circonstances exceptionnelles et inévitable pouvant être par exemple un événement social, une grève ou une manifestation politique nous obligeant de modifier l'activité ou le parcours, une décision sera prise au bénéfice et pour la sécurité du groupe. Pour toute prestation annulée, une prestation de même standing sera proposée au Client. Si aucun remplacement n'est, le Client sera remboursé.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- **1^{er} acompte de 800€ à verser à l'inscription** pour toute inscription réalisée à plus de 65 jours avant la date du départ.
- **La solde a versé au plus tard 30 jours avant** la date du départ de votre voyage sans appel de notre part, faute de quoi votre voyage sera considéré comme annulé et aucun remboursement ne sera effectué.

Règlement par : chèque bancaire, virement bancaire ou par carte de crédit VISA/MASTER (par paiement en ligne sur notre site sécurisé), par espèces, par chèques ANCV (max. 600 euros) ou par bulletin de versement.

FRAIS D'ANNULATION :

Après la signature de la fiche d'inscription au voyage.

En cas d'annulation : 7% du montant total des prestations avec un minimum d'un forfait de 150 € sera retenu et ce jusqu'à 60 jours avant le départ.

Du 60e au 31e jour avant le départ 70% sera retenu avec un minimum de 200€ par personne.

Du 30 jours au jour du départ du voyage 100% du montant versé sera retenu en cas d'annulation.

LE MONDE EN UN REGARD - AGENCE DE VOYAGE

15 RUE DES ALOUETTES – 91230 MONTGERON France

TEL: 0033 633 499 313 – 0033 169 529 047 – lall.lemondeenunregard@gmail.com

RCS 517 647 244 Evry - Garantie Financière APST - 15 avenue Carnot 75017 Paris

RCP HISCOX - ATOUT France LICENCE 091210001

Le montant des frais d'avion déjà réglés à la compagnie aérienne ne seront pas remboursés après l'émission.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance dans certains cas (maladie, accident, décès, etc.) Dans le cas où LE MONDE EN UN REGARD serait amené à annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables ou faute de réunir le nombre de participants minimum, vous en serez informés par écrit. Dans ce cas, LE MONDE EN UN REGARD vous proposera une nouvelle prestation ou bien le remboursement des sommes versées. Dans tous les cas, les frais de souscription à l'assurance ne sont pas remboursés.

RESPONSABILITE :

LE MONDE EN UN REGARD est responsable de plein droit des prestations touristiques prévues au contrat.

LE MONDE EN UN REGARD peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage vous est imputable, ou imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

LE MONDE EN UN REGARD est responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

GARANTIE LEGALE DE NON CONFORMITE :

Il vous appartient de communiquer à LE MONDE EN UN REGARD les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du Code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que LE MONDE EN UN REGARD puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties. Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Conformément à l'article R 211-6, 4° du Code du tourisme, vous pouvez contacter rapidement LE MONDE EN UN REGARD aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des CGV, afin de communiquer de manière efficace et demander une aide si vous êtes en difficulté.

MEDIATION

En cas de litige, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où vous considérez que la réponse apportée par LE MONDE EN UN REGARD sur votre réclamation est insuffisante ou restée sans réponse au bout de 60 jours.

CESSION

Vous avez la possibilité de céder ce contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour bénéficier des prestations, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le cas échéant, il convient d'informer LE MONDE EN UN REGARD de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de LE MONDE EN UN REGARD.

Vous et le cessionnaire serez solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

ASSURANCES :



Une assurance responsabilité civile est souscrite par Le Monde en un Regard, conformément aux dispositions fixées par l'article du 13.101966 auprès d'HISCOX TOURISME PRO, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris.

Si vous ne disposez pas d'une assurance Le Monde en un Regard bénéficiez du contrat «Mutaide Assurance» au profit de ses clients sous forme d'adhésion individuelle. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations à ce sujet et détails tarifaires.

Fiches d'assurances à demander si vous désirez souscrire :

Les assurances sont à souscrire lors de votre inscription ou en même temps que votre premier versement.

Demandez un devis avant de souscrire :

Pour des raisons sanitaires covid, vous serez obligé(e) de respecter les règlements imposés par chaque pays.

Adhérer strictement et suivre, tout non-respect des règlements peuvent vous emmener à des amendes et en cas de contamination les assurances de Carte Bancaires ne prennent pas en charges les frais « Hospitalisation ou le rapatriement et changement de vols.

Cette assurance vous couvre contre les tests Positifs ou PCR ou cas contacte qui vous empêche de partir ou tout frais hospitalisations sur places. En souscrivant vous pouvez faire rembourser une partie des frais.

Faute de quoi l'agence ne sera pas dans la mesure de rembourser.

[Nous vous conseillons vivement pour tous les pays du monde de souscrire une Assurance Multirisques Épidémie qui couvre cet incident.](#)

[DANS LE CAS PARTICULIER MERCI DE NOUS TRANSMETTRE UNE COPIE DE VOTRE ASSURANCE QUI VALIDE POUR LE VOYAGE EN CATG MOBILITE REDUITE.](#)

[LE NO DE POLICE ET NOM DE L'ASSUREUR. TYPE D'ASSURANCE](#)

[Prière de nous consulter pour toutes autres options et gamme de produits Assurance voyages](#)

[Prière de nous consulter pour toutes autres options et gamme de produits.](#)

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise/les entreprises LE MONDE EN UN REGARD sera/seront entièrement responsable (s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise/les entreprises LE MONDE EN UN REGARD dispose/disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle (s) deviendrait (en) t insolvable (s). Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015L2302>.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes : Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs ont le droit d'obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE MONDE EN UN REGARD a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST, 15 avenue Carnot - 75017 Paris. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE MONDE EN UN REGARD. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplqfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

LE MONDE EN UN REGARD - AGENCE DE VOYAGE

15 RUE DES ALOUETTES – 91230 MONTGERON France

TEL: 0033 633 499 313 – 0033 169 529 047 – lall.lemondeenunregard@gmail.com

RCS 517 647 244 Evry - Garantie Financière APST - 15 avenue Carnot 75017 Paris

RCP HISCOX - ATOUT France LICENCE 091210001

BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER DUMENT REMPLI ET SIGNE

Merci de bien indiquer en majuscules tous les noms / prénoms mentionnés identiques sur le passport qui sera utilisé durant votre voyage :

Nom du circuit : **BIEN ETRE À MAROC**

Date du voyage : 29 Mars au 5 Avril -25

Voyageur 1 :

MME, MLLE, M

PRENOMS.....

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION.....

N° DE PASSEPORT.....

(JOINDRE PHOTOCOPIE DES PAGES 2 ET 3 DE VOTRE PASSEPORT)

LIEU NATIONALITE.....

ÉMIS-LE..... VALIDITE.....

ADRESSE :

.....

VILLE :

CODE POSTALE :

TELEPHONE :

MOBILE :

E-MAIL :

Voyageur 2 / (si applicable)

MME, MLLE, M

PRENOMS.....

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

PROFESSION.....

N° DE PASSEPORT.....

(JOINDRE PHOTOCOPIE DES PAGES 2 ET 3 DE VOTRE PASSEPORT)

LIEU NATIONALITE.....

ÉMIS-LE..... VALIDITE.....

ADRESSE :

.....

VILLE :

CODE POSTALE :

TELEPHONE :

MOBILE :

E-MAIL :

Personne à prévenir en cas d'urgence : (noms, adresse & tel)

.....
.....

Circuit en chambre Individuelle Double*

**** S'il n'y a pas de possibilité de partager la chambre, le supplément chambre individuelle devra être appliqué.***

DETAILS DU REGLEMENT : A remplir par les participants.

Forfait du circuit :€

Extension Tarifaire (si lieu d'être) :€***

*****En cas de billet d'avion préacheminement depuis et vers la
province /**

Merci de choisir obligatoirement un des choix suivants :

Oui / Classique/Plus/Multirisques +Épidémies /

Non : je ne souscris pas d'assurance avec l'agence :

Supplément chambre simple (si lieu d'être)€

Total par personne :.....€

Nombre de participants :

Montant total :€

Montant de l'assurance :€

**Acompte 30% (à plus de 30 jours).....€
Ou**

Totalité (30 jours et moins)€

Je suis inscrit(e) sur le voyage référence Maroc :

**Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des renseignements détaillés
figurant sur le programme, les conditions du contrat de voyage, les
conditions générales du contrat d'assurance souscrit et je les accepte
dans leur totalité.**

Ci-joint mon chèque N°

Carte Bancaire par prélèvement

Ou par chèques vacances (ANCV) / AMEX.

Le..... A Signature :

Possibilité de payer directement en ligne sur notre site web :

<https://lemondeenunregard.com/produit/facture-voyage/>

<http://www.lemondeenunregard.com/>

: onglet Paiement- et suivre ensuite les étapes. Après avoir effectué le paiement, merci de nous envoyer un e-mail pour le confirmer.

Option : pour un paiement effectué par virement bancaire :

SARL Le Monde En Un Regard – 15 rue des Alouettes, 91230 Montgeron

BNP PARIBAS Compte N° : 30004- 00941- 00010069203- 38

IBNP PARIBAS MONTGERON
(00941)

IBAN - FR76- 3000- 4009- 4100- 0100 -6920- 338

BIC : - BNPAFRPPEVY

SARL Le Monde en un Regard

Fait à Montgeron le 17 DEC 24

EN CAS D'URGENCE CONTACTER :0033 633 499 313 PRATAP LALL

**MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES DETAILS DES VOLS ET VOS HOTELS
RESERVE DURANT LE SÉJOUR EN INDE**

DÉTAIL DES VOLS CI-DESSOUS.

**UN 1^{ème} ACOMPTE DE 800€ PAR PERSONNE A VERSER LORS
D'INSCRIPTION CE QUI NOUS PERMET DE COMFIER LES HOTELS .**

LA SOLDE 30 JOUR AVANT LA DATE DU DÉPART.

**UNE PHOTO COPIE DE PASSEPORT À ENVOYER AVEC LA VALIDITE DE 6
MOIS APRES LA DATE DE RETOUR.**